



UNE HAIE CHAMPÊTRE est un linéaire continu de végétation ligneuse qui présente plusieurs strates : une strate herbacée, une strate arbustive et une strate arborée.



PLUSIEURS MORPHOLOGIES pour des rôles différents



- **anti-érosion** : haie en double rang et avec un bon système racinaire
- **pare-neige** : haie large, haute densité
- **brise-vent** : haie dense sur toute la hauteur
- **gourmande et mellifère** : haie avec des fruitiers et floraison espacée
- **fourragère** : haie avec des feuilles appétentes
- **ombrage** : haie avec une strate arborée développée
- **esthétique** : haie avec des essences riches en couleur
- **production de bois/plaquette** : haie avec des essences ligneuses

Une haie est un véritable **corridor écologique** mais également un **réservoir de biodiversité** de qualité. La végétation offre **nourritures, habitats et refuges** aux auxiliaires de culture et à la faune sauvage. De plus, elle protège et stabilise **le sol** contre l'érosion. La haie enrichit la terre en **matière organique/carbone** et facilite l'**infiltration de l'eau** dans le sol.

PLANTER AVEC LE COPAGE c'est

- ✓ le choix d'avoir une haie diversifiée avec des essences adaptées au climat local
- ✓ obtenir des conseils et une expertise selon les besoins
- ✓ bénéficier de financements
- ✓ s'engager dans une démarche écologique et durable (convention)
- ✓ soutenir l'association en y adhérant



DÉFINIR MES OBJECTIFS ET BESOINS

- **quelles sont mes attentes ?** protéger les cultures, le troupeau, un bâtiment ; favoriser la faune sauvage ; améliorer une production ; embellir un endroit
- **quelle est la place disponible ?** en longueur et en largeur (prévoir au moins 3 mètres)
- **quels sont les moyens humain et matériel ?** aide de la famille ou des connaissances ; outils pour travailler le sol et arroser
- **quelles sont les essences souhaitées ?**



## LE CHOIX DES ESSENCES



L'objectif est de **diversifier au maximum** les espèces présentes dans la haie. Le COPAGE s'engage à utiliser en priorité des plants issus de graines récoltées localement et donc **adaptés aux conditions pédoclimatiques** du territoire.

Selon les **caractéristiques du sol** (roche mère, pH, granulométrie, humidité) et le **climat**, les essences d'arbres et arbustes à planter seront différentes. Voici une liste non-exhaustive des essences selon la localisation :

- **L'Aubrac** : roche basaltique avec dépôts glaciaires granitiques, plus ou moins acide

 *Houx*  
*Groseille des Alpes*  
*Eglantier*



*Noisetier*  
*Sorbier des oiseleurs*  
*Merisier*  
*Saule Marsault*



*Bouleau*  
*Frêne*  
*Hêtre*  
*Sapin pectiné*

- **Margeride, Mont Lozère** : roche granitiques avec schistes cristallins, plus ou moins acide

*Sureau*  
*Eglantier*  
*Chèvrefeuille*

*Saule marsault*  
*Noisetier*  
*Pommier*  
*Sorbier des oiseleurs*

*Tilleul*  
*Frêne*  
*Erable sycomore*  
*Merisier*

- **les Causses** : roche calcaire, sol peu épais neutre à basique

*Camérisier à balais*  
*Cornouiller mâle*  
*Groseille*

*Amélanquier*  
*Erable de Montpellier*  
*Aubépine*

*Alisier blanc*  
*Frêne*  
*Noyer*  
*Erable champêtre*

- **La Vallée du Lot** : roche calcaire, sol argilo-calcaire neutre

*Prunellier*  
*Cornouiller sanguin*  
*Fusain*  
*Bourdaïne*

*Noisetier*  
*Poirier*  
*Néflier*  
*Aubépine*

*Noyer*  
*Erable champêtre*  
*Chêne pubescent*

- **Cévennes** : roche schisteuse, plus ou moins acide, versant méditerranéen

*Arbousier*  
*Eglantier*  
*Viorne tin*

*Cerisier de Sainte-Lucie*  
*Mûrier*  
*Amélanquier*

*Chêne vert*  
*Frêne*  
*Alisier torminal*



## LE POINT RÉGLEMENTATION

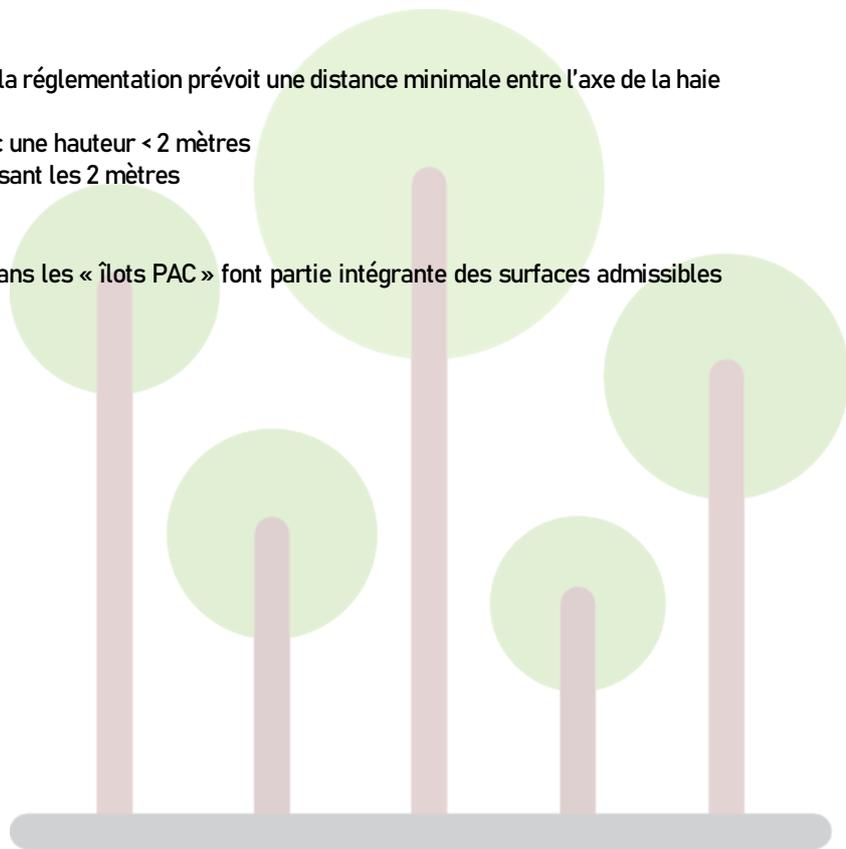
- **distance de plantation**

Lors d'une plantation entre deux propriétés voisines, la réglementation prévoit une distance minimale entre l'axe de la haie et la limite de parcelle :

- **0.5 mètres** pour une haie avec une hauteur < 2 mètres
- **2 mètres** pour une haie dépassant les 2 mètres

- **éligibilité PAC**

Les haies jusqu'à à 10 mètres de large et incluses dans les « îlots PAC » font partie intégrante des surfaces admissibles aux aides.



# LA PLANTATION EN 5 ÉTAPES

Mai-Juin



1

## VISITE-CONSEIL et DIAGNOSTIC TERRAIN :

Le conseiller technique vous aide à **définir votre projet** pour atteindre les objectifs. L'emplacement des plantations, le type de haie et le choix des essences les plus adaptées au contexte seront déterminés lors de la visite. L'adhésion au COPAGE (60 € pour 3 ans) est nécessaire dès la 1<sup>re</sup> visite.

Par la suite, vous recevrez un **projet personnalisé** accompagné d'un devis. Dans le cas d'une suite favorable, vous devez renvoyer l'accord avec l'acompte pour réserver vos plants.

Septembre - Octobre



2

## PRÉPARATION DU SOL

**Vous êtes en charge** de préparer le sol. Cette étape est primordiale et permet une bonne reprise et un **développement optimal** des plants. Une charrue/sous-soleuse peut être utilisée.

Le sol doit être travaillé sur 2m de large et au moins 50 cm de profondeur si possible. La terre en surface doit ensuite être affinée. Possibilité de réaliser des « potets » avec une mini pelle pour les sols les plus caillouteux.



3

## POSE DU PAILLAGE

Le paillage est essentiel pour **limiter la concurrence** des herbacées avec les jeunes plants. De même, il permet de conserver un **sol bien structuré et frais**. Les **rouleaux** de paillage **biodégradable** peuvent être disposés à l'aide d'une dérouleuse ou simplement à la main. Des **dalles individuelles** sont aussi envisageables.

Pour assurer un excellent maintien du paillage au sol, il est conseillé d'utiliser les **agrafes** ou de **recouvrir les bords (uniquement)** avec des mottes de terre/cailloux. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser un autre type de paillage (paille, BRF, PLA, copeaux).

Novembre-Mars



4

## PLANTATION..

Votre conseiller vous fournit les plants et vous explique comment planter. **Vous êtes en charge de la plantation**. Attention aux racines nues : ne pas les exposer au vent et au soleil. Si la plantation n'est pas réalisée le jour même de l'arrivage des plants, il faudra placer les plants en jauge (fosse fraîche à l'abri du soleil).

## et PROTECTION

Si la parcelle est pâturée, une **clôture** de chaque côté est **indispensable**. Les **protections individuelles** doivent être installées le jour de la plantation. Elles sont maintenues par les tuteurs (à planter le plus loin du pied). Un revers peut être fait en haut de chaque protection individuelle.

À partir d'avril



5

## SUIVI & ENTRETIEN

COPAGE assure un suivi les **deux années** consécutives à la plantation ainsi que des **formations** à la taille et à l'entretien de la haie.

La **surveillance et l'entretien annuel** reste sous votre responsabilité (fauchage, débroussaillage, maintien des protections, arrosage).



## TARIFS 2023 – programme régional

	Coût de base	Coût final après déduction des aides à la plantation*
le mètre linéaire de haie	8.30 €	2.65 €**

*\*Dans le cadre du programme régional, les participations financières de la région Occitanie, du département de la Lozère et du Fonds pour l'Arbre permettent d'abaisser le coût du mètre linéaire de haie initialement fixé à 8.30 euros.*

**\*\***Le coût final est donné à titre indicatif. Il peut légèrement fluctuer selon le coût des matières premières.

- **ce qui est inclus dans le forfait :**
  - une visite diagnostic-conseil personnalisée
  - la fourniture des plants, du paillage, des agrafes, des gaines de protection et des tuteurs.
  - le suivi de plantation et l'assistance technique en cas de besoin
- **ce qui reste à charge :**
  - l'adhésion à l'association (60 euros pour 3 ans à verser lors de la visite initiale)
  - la préparation du sol
  - la mise en place du paillage
  - la plantation et la clôture de protection si pâturage
  - l'entretien et le suivi régulier

### UNE QUESTION ?

Contactez vos conseillers COPAGE !

- Baptiste VILLEMAGNE : [baptiste.villemagne@lozere.chambagri.fr](mailto:baptiste.villemagne@lozere.chambagri.fr) ; 07 70 26 54 02
- Claire CABIROU : [claire.cabirou@lozere.chambagri.fr](mailto:claire.cabirou@lozere.chambagri.fr)



**Association Copage 25 avenue Foch 48000 Mende**  
Tél. 04 66 65 64 57 Fax. 04 66 65 19 84 [copage@lozere.chambagri.fr](mailto:copage@lozere.chambagri.fr)